

# PARLEMENT EUROPEEN



Alain Lipietz

DÉPUTÉ AU PARLEMENT EUROPÉEN

**Président de la Délégation du Parlement Européen  
Auprès de la Communauté Andine des Nations**

Bruxelles, le 5 octobre 2005

Madame, Monsieur, Cher-e-s ami-e-s,

Tout d'abord, bravo pour votre vigilance citoyenne !

En ce qui concerne la directive service, dite Bolkestein, les Verts sont depuis le début résolus, d'abord à la combattre, et en seconde ligne de défense, à l'amender profondément. Cela dans deux directions :

- supprimer le principe du marché intérieur, le remplacer par l'harmonisation des normes (c'est à dire le vote par le Parlement européen d'une législation unique), ou bien la négociation de normes communes entre les administrations.
- éliminer l'ensemble des services publics du champ de la directive.
- exclure le champ de l'éducation / santé / services sociaux et de la culture des compétences déléguées à la Commission Européenne dans les négociations internationales (OMC...).

La lutte sur les deux derniers points a été malheureusement affaiblie au printemps dernier par le rejet du traité de Constitution européenne dont les articles 122 et 315 auraient réglé la question. J'espère que vous ne manquerez pas de le faire savoir ! Néanmoins le combat des Verts continue sur ces trois points, tant au Parlement européen qu'à travers leurs groupes locaux qui organisent la mobilisation. Vous pouvez d'ailleurs vous y joindre sur le site de SINOPE : <http://verts-europe-sinople.net/article252.html>

Toutes les commissions parlementaires consultées ont rendu leur avis. Le vote de synthèse, prévu initialement le 4 octobre, en Commission Marché intérieur et protection du consommateur du Parlement européen a été repoussé au 21 novembre prochain sous la pression du Parti Populaire Européen (Conservateurs/Démocrates chrétiens) qui craignait de se diviser. Je vous invite donc à accentuer la pression sur les Députés européens français de l'UMP et de l'UDF.

Si vous souhaitez rester informés tant de l'avancée des débats que des positions des Verts, je ne peux que vous recommander de cliquer sur mon site où je tiens à jour une page d'information depuis le printemps dernier sur la directive "Bolkestein" : [http://lipietz.net/article.php3?id\\_article=1582](http://lipietz.net/article.php3?id_article=1582)

Citoyennement vôtre,



Alain LIPIETZ

**Bruxelles** : Parlement européen - bâtiment ASP bureau 8G217 - B-1047 Bruxelles

Tél. : +32 2 284 52 07 - Fax : +32 2 284 92 07

**Strasbourg** : Parlement européen - bâtiment LOW bureau T 05050 - F- 67070 Strasbourg

Tél. : +33 3 88 17 52 07 - Fax : +33 3 88 17 92 07

E-mail : [alipietz@europarl.eu.int](mailto:alipietz@europarl.eu.int) - Site web : <http://lipietz.net>